

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 3

Artikel: La conférence intersyndicale d'Yverdon
Autor: F.T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aussi longtemps qu'il est possible de défendre les intérêts vitaux de la classe ouvrière sans trop gêner au développement de l'organisation, il est de notre devoir d'éviter des gaspillages de forces et des sacrifices inutiles. Par contre, au moment où nos adversaires en arrivent à empêcher par, la violence, la classe ouvrière de se servir des droits les plus élémentaires, quand les autorités locales ou l'Etat abusent de leur pouvoir, et cherchent à rendre illusoire tout effort des travailleurs tenté pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie, alors *il s'agit pour nous tous de nous défendre jusqu'à l'extrême, même s'il y a des pots cassés.*

Du reste, il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse précisément d'une grève générale au sens absolu du mot qui demande la participation du dernier ramoneur.

Plus près de nous sont les cas où des centaines ou des milliers d'ouvriers d'une même localité doivent entrer en grève et que des mesures extraordinaires deviennent nécessaires demandant une entente rapide et bien précise entre les fédérations syndicales et les unions ouvrières.

Ces mesures seraient prises en considération par l'article suivant:

Art. 7. Dès que l'union ouvrière se rend compte de ce qu'un mouvement pourrait amener une situation qui exige d'autres mesures que celles prévues par les statuts des fédérations syndicales, l'union devra en aviser en même temps les comités des fédérations en cause et le secrétariat de l'union syndicale.

Par cela, les fédérations seraient en état de s'entendre avec les unions ouvrières sur les dispositions extraordinaires à prendre dans des moments graves, avant que le char du mouvement se trouve enfoncé dans un marais.

Il va sans dire que dans de semblables cas, les unions ouvrières ont un rôle tout autre à jouer que dans les mouvements partiels.

La question des secours vient à l'arrière-plan et il faudra se borner à ne venir en aide qu'aux victimes les plus éprouvées. — Comment la contribution à ces secours sera à répartir entre les unions et les fédérations, ceci sera à examiner pour chaque cas.

* * *

Comme il n'est pas possible de tout prévoir, faisons un essai avec les dispositions que nous venons de proposer. Par contre, il faudra recueillir soigneusement les expériences faites et discuter les résultats dans des réunions mixtes entre représentants des fédérations et des unions ouvrières. Il appartiendra au comité de l'Union suisse des fédérations syndicales de prendre les mesures nécessaires pour recueillir des expériences. Par contre, pour la discussion sur les résultats et pour prendre ensuite les dispositions qu'on aura jugé utiles, nous proposons de joindre un article additionnel à la convention, comme suit:

Article additionnel.

Chaque année, au printemps, le comité de l'Union suisse des fédérations syndicales devra convoquer une assemblée de délégués des unions ouvrières et des fédérations syndicales qui aura pour but:

a) Discussion sur des expériences faites dans les mouvements de l'année écoulée et étude des mesures à prendre en faveur des mouvements de l'année courante;

b) Examiner toute question ayant trait aux relations et à la collaboration entre les organisations syndicales et les unions ouvrières.

Les organisations respectives auront à supporter les frais de délégation pour leurs représentants, dont elles seront libres de fixer le nombre jusqu'à trois au maximum. Les décisions éventuelles de ces assemblées mixtes seront considérées comme propositions ou vœux à soumettre aux réunions de délégués des unions ouvrières, aux comités centraux des fédérations et éventuellement aux congrès des organisations syndicales.

Par cela on obtiendrait la faculté d'écarter peu à peu les contradictions et divergences, de supprimer les défauts qui existent des deux côtés et, dans un délai rapproché, d'harmoniser la collaboration entre fédérations syndicales et unions ouvrières, collaboration qui nous paraît ainsi réalisable.

Prochainement, nous expédierons aux comités des fédérations et à ceux des unions ouvrières des épreuves imprimées du projet de convention que nous proposons aux unions ouvrières.

Que les camarades veuillent accorder l'attention qu'il mérite à notre exposé et prendre position en attendant la prochaine séance syndicale, à laquelle nous inviterons également les plus importantes unions ouvrières à se faire représenter.



La Conférence intersyndicale d'Yverdon.

Dans le n° 2 de la *Revue*, nous avons indiqué les raisons pour lesquelles notre comité fédératif et la Fédération des ouvriers de l'alimentation ont convoqué, d'un commun accord, une conférence des hommes de confiance des fédérations d'industrie à Yverdon. Comme on le sait, nous étions d'avis que le boycott décrété, il y a deux ans, sur les produits de la fabrique de tabacs et cigarettes Vautier devrait être levé, vu que cette maison avait fait à la Fédération des ouvriers de l'alimentation les concessions dont, dans le dernier numéro de la *Revue*, nous avons informé nos lecteurs d'une façon plus détaillée.

Mais les syndicalistes, auxquels on n'avait pas eu recours pour le règlement de ce boycott, avaient lancé les accusations les plus graves contre les représentants de la Fédération des ouvriers de l'alimentation et de l'Union suisse des fédérations syndicales, cela dans l'espoir de pouvoir empêcher la levée du boycott.

Par contre, nous avons exprimé ouvertement nos appréhensions que, du côté des syndicalistes,

non seulement de purs intérêts ouvriers étaient en jeu, et qu'il s'agissait de bien d'autres choses encore que de simples différences d'opinion sur la tactique syndicale.

Notre attitude n'était naturellement pas faite pour rendre plus conciliants les syndicalistes ou pour rendre plus favorable leur attitude vis-à-vis de la levée du boycott. Le comité fédératif ne se doutait pas de l'inutilité de démarches qu'on ferait pour convertir les syndicalistes à nos vues par rapport à la levée du boycott. En considération de ces faits, on décida de soumettre d'abord toute l'affaire à une conférence de représentants des fédérations d'industrie, laquelle devait s'exprimer sur la question s'il y avait lieu d'entrer postérieurement encore en relations avec les syndicalistes.

La conférence devait en première ligne examiner les accusations lancées par la *Voix du Peuple*, afin de savoir ce qu'il fallait en tenir. Ensuite, elle devait se prononcer sur la levée du boycott, éventuellement s'occuper de la question s'il serait opportun de demander encore l'avis de la Fédération des unions ouvrières de la Suisse romande.

Bien que pour nous l'attitude des fédérations d'industrie faisait règle, l'on voulut entendre aussi le parti opposé. Par conséquent, on invita le comité de la Fédération des unions ouvrières de la Suisse romande et la rédaction de la *Voix du Peuple*, ainsi que le syndicat des anciennes grévistes, menant une existence douteuse, à se faire représenter à la conférence. Bien vite nous fîmes l'expérience que nous étions allés trop loin dans notre loyauté vis-à-vis des syndicalistes; car ceux-ci profitèrent de l'occasion pour mettre sur pied leur suite dans toute la Suisse romande. En effet, les partisans des syndicalistes figuraient au nombre de soixante à la conférence d'Yverdon.

Afin de mettre la conférence en état de juger en connaissance de cause et avec plus d'objectivité les questions dont elle avait à s'occuper, on nomma d'abord une commission d'examen mixte composée de représentants des deux parties.

Cette commission se réunit déjà le samedi soir à Yverdon. Son travail devait rendre possible à la conférence de résoudre plus promptement les questions posées pour le lendemain. Firent partie de la commission: Baud, comme représentant de la Fédération des unions ouvrières de la Suisse romande; les camarades Pavit, Vuillarmoz et la camarade Wolper, de l'ancien syndicat; les camarades Glauser, Mermod et Schor, du nouveau syndicat; van Kempen et Habesreiter, de la Fédération des ouvriers de l'alimentation; Ryser et Paul Graber, des horlogers; Ilg, des métallurgistes; Pauli, des ouvriers

sur bois; Thies, de l'Union suisse des fédérations syndicales.

Grabert est nommé président. Il demande que l'on parle d'abord uniquement de la question du boycott. Habesreiter prend ensuite la parole, faisant d'abord l'historique de toute l'affaire et en exposant les motifs pour lesquels on recommanda la levée du boycott. Il dit aussi que, le 13 mai, la Fédération des ouvriers de l'alimentation soumit à l'ancien syndicat des cigariers d'Yverdon et de Grandson un projet de convention élaboré à base des conditions qu'il venait d'énumérer. Les membres du syndicat se déclaraient d'accord, à condition qu'on admette encore quelques dispositions avantageuses pour les ouvriers. La maison Vautier accepta aussi ces nouvelles revendications et la convention était prête à être signée. Le 23 mai, la fédération de l'alimentation reçoit une lettre du syndicat qui revient en arrière et annonce ne plus vouloir accepter la convention. Pourquoi? Parce que les avantages ne lui paraissaient pas suffisants et parce que la fédération de l'alimentation a traité avec les Vautier pendant 5 mois, sans avoir recours au syndicat.

La discussion s'engage alors sur ce point: Est-il opportun de lever le boycott à cette heure? Pauli et Ryser estiment que le moment est bien choisi.

Baud, prié d'indiquer ensuite les raisons pour lesquelles ses camarades et lui s'opposent à la levée du boycott, refuse de le faire avant de savoir si les délégués des unions ouvrières pourront assister à la séance du lendemain. Une longue discussion s'engage à ce sujet. Baud déclare qu'aucune manœuvre n'est à craindre.

Cependant, la commission décide à l'unanimité de préavis, le lendemain, à l'ouverture de la conférence, en faveur du droit de vote accordé aux délégués des unions ouvrières.

Une fois ce point réglé, Baud explique les griefs des adversaires du boycott; griefs du reste peu solides. Un de ceux-ci, parlant des bas salaires payés par la maison Vautier, peut être repoussé par le fait que, relativement aux bas salaires généralement en usage dans l'industrie du tabac, MM. Vautier payent les salaires les plus élevés. Baud se vit obligé, après examen des documents soumis par Habesreiter, de retirer ses accusations contre celui-ci. Il fit la déclaration suivante:

«J'étais venu au congrès avec la ferme intention d'établir la preuve de ce que j'ai avancé dans la Voix du Peuple et de proposer le maintien du boycott. Je dois dire qu'après examen approfondi de la question au sein de la commission, mon opinion s'est modifiée. Je reconnais que les accusations faites contre les représentants de l'alimentation sont fausses, mais elles ont été provoquées parce qu'on n'a pas

tenu au courant la Fédération des unions ouvrières de la Suisse romande. Si l'on se place au point de vue des fédérations d'industrielles le travail des représentants de l'alimentation ne peut être qu'approuvé et la levée du boycott s'impose.»

Ce fut une retraite pitoyable après toutes ces accusations graves, dont se faisait porte-voix la *Voix du Peuple*, à l'adresse de nos camarades.

Comme notre représentant dans la commission l'avait prédit, un grand nombre de personnes non invitées se fourraient dans la salle de séance. D'avance, on dut se désister de prendre une décision. Le bureau ayant fait cette déclaration, une discussion assez longue s'entama, après quoi le silence était suffisamment rétabli pour permettre aux rapporteurs de prendre la parole. Graber donna un résumé des débats et des décisions de la commission qui s'était occupée de la question la veille, de 7½ h. du soir jusqu'à 2 h. du matin. Habesreiter, se basant sur les documents présents, donna les mêmes explications que dans la conférence préliminaire. Baud confirma ses dépositions faites au sein de la commission.

Tout semblait marcher passablement; mais les anarchistes ne firent pas leurs affaires. Ils réservaient leur colère, leur haine pour la séance de l'après-midi.

Lors de la reprise des délibérations, à 2 heures de l'après-midi, Bertoni somma Huggler de la façon la plus passionnée de rendre compte maintenant de ce qu'il avait sur son livre. Huggler veut répondre, et cela de la même manière que Bertoni, en constatant que la *Voix du Peuple*, depuis des années, souillait systématiquement nos camarades. Alors, les disciples de Bertoni crièrent comme des fous. Firent-ils cela dans l'intention d'empêcher Huggler de se justifier des accusations lancées contre lui? Leur conduite le fait croire.

Il ne faut donc pas s'étonner si nos camarades se fâchèrent aussi; cependant, ils réussirent à tenir en respect les anarchistes surexcités, et par cela aussi à éviter une mêlée.

Tous les essais faits pour rétablir l'ordre furent vains et après qu'on s'était persuadé de ce que toute discussion ultérieure serait sans résultat, la majorité de nos camarades quittèrent la salle. En effet, la discussion reprise un peu plus tard par quelques camarades n'amena à aucun résultat.

Ces événements nous dispensent pour l'avenir de tous égards à prendre vis-à-vis de gens que leur fanatisme conduit nécessairement à nuire sérieusement au mouvement ouvrier. Nous saurons aussi à l'avenir trouver le bon chemin, sans les anarcho-syndicalistes.

F. Th.



Congrès des fédérations syndicales.

Le congrès de la **Fédération des ouvriers auxiliaires des arts graphiques** a eu lieu à Coire pendant les jours de Pâques. Sur 16 sections que compte cette fédération, 15 s'étaient fait représenter par 39 délégués. — Le rapport du comité qui figurait en tête de l'ordre du jour, n'a pas donné lieu à une grande discussion. Quant aux mouvements en faveur de l'amélioration des conditions de travail, la fédération n'a obtenu que des résultats fort modestes, étant donné qu'elle est trop faible pour en imposer aux patrons en tant qu'elle doit marcher seule.

C'était là une des principales raisons qui a amené les travailleurs auxiliaires des arts graphiques à étudier la question de fusionner leur fédération avec celle des camarades relieurs, en attendant qu'il devienne possible, en Suisse, de former une seule fédération de l'industrie du livre.

Pour des motifs que nous aurons à examiner plus tard, la proposition d'une fusion avait été rejetée à la votation générale.

Toutefois, au congrès, on a pu se rendre compte que cette question n'était pas enterrée définitivement, qu'il s'agissait simplement de mieux démontrer l'importance du problème aux membres. Par contre, le congrès était d'accord à adhérer à la convention de réciprocité, projetée entre toutes les fédérations de l'industrie du livre et des arts graphiques, convention dont nous parlerons à une autre occasion.

Le nombre des adhérents a diminué de 1225 à 1083 en 1908, soit de 143 membres. La caisse principale de la fédération accuse fr. 7416.75 de recettes et fr. 4574.29 de dépenses et un solde de fr. 2842.46. La caisse de maladie a eu fr. 12,753.95 de recettes et fr. 15,134.80 de dépenses, donc un déficit de fr. 2380.45. La fortune de la fédération se montait à fr. 11,587.86 au 31 décembre 1908.

En se basant sur ces résultats financiers, le comité central proposa au congrès l'introduction d'une troisième classe de cotisants. Les délégués n'ont pu partager l'avis du comité central que pour autant qu'il s'agissait de la caisse de maladie. Le congrès décida de fixer la cotisation pour la caisse principale à 15 ct. par semaine au lieu de 60 cts. par mois, comme l'avait proposé la section d'Utzensdorf.

Ensuite, le congrès a décidé de supprimer le mode de faire payer le journal de la fédération. Puis, il fut décidé de fonder une caisse de secours en cas de chômage et le comité central a été chargé de l'élaboration de règlements respectifs. Le comité central a également été autorisé à engager un fonctionnaire, quand il le jugera nécessaire. Comme la section de Berne s'est refusée de reprendre les charges du Vorort, c'est la section de Zurich qui fut désignée comme tel. Le congrès s'est terminé par un vote d'encouragement à la vaillante section de Landquart et par un ordre du jour de remerciement à la section de Berne pour les services rendus à la fédération comme Vorort.

* * *

Un congrès extraordinaire de la **Fédération des travailleurs de la pierre** a eu lieu le dimanche 9 mai, à Neuchâtel. A la suite de la crise dans le bâtiment, cette fédération a perdu environ 500 membres en 1908. Elle accusait un effectif de 2226 membres au 31 décembre 1907 et de 1774 membres à la fin de l'année 1908, cela malgré que les sculpteurs-mouleurs et les ramoneurs se sont joints à la fédération dans le courant de l'année.

Les recettes de la fédération étaient de fr. 21,739.50 et les dépenses de fr. 20,383.91. — Dans la discussion sur le rapport du comité central on a exprimé le regret de ce que bon nombre de sections ne remplissent pas les